



## Ajournement de naturalisation et papiers

-----  
Par Visiteur

ça fait 3ans que j'ai ramassé les papiers de naturalisation,  
le resultat final ajourné la demande a 2ANS,motif en effet  
j'ai fait l'objet d'une procedure en 2004 pour violence par conjoint ayant entrainé une ITT n'excédant pas 8 jours classé  
sans suite apres rappel à la loi ce qui ne savent pas  
je vis toujours avec la personne concerneé.de plus j'ai une petite fille de 2ans  
merci

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Si je comprends bien votre demande de nationalité a été ajournée en raison de vos antécédents judiciaires.  
Du fait du rappel à la loi votre affaire n'a pas été classée sans suite puisque le rappel à la loi est une mesure ordonnée  
par le procureur de la République.  
Avez vous un emploi en France?

Cordialement